

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE

I. INTRODUCTION

Notre garderie est un lieu d'accueil après le temps scolaire, destiné aux enfants de 3 à 10 ans (maternelle et élémentaire). Les activités organisées pour les enfants correspondent à leur âge. Les enfants participent volontairement aux ateliers. Ils peuvent également jouer à des jeux libres, lire ou bien se reposer sous la surveillance de l'animatrice.

II. LOCAUX

La salle de la garderie se trouve à l'extrémité ouest du bâtiment du lycée, derrière la cantine. Elle est aménagée avec des jeux tant pour les enfants de l'école maternelle que pour l'élémentaire.

III. HEURES D'OUVERTURE

La garderie est à votre disposition les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 15h30 à 18h30 et de 13h à 18h30 les mercredis.

Les parents doivent respecter l'heure de fermeture et doivent prendre leur enfant avant 18 h30.

IV. FONCTIONNEMENT

Les parents inscrivent leurs enfants à la garderie pour l'ensemble de l'année scolaire et selon des créneaux horaires de présence prédéfinis :

- Trois pour les lundis, mardis, jeudis et les vendredis après les classes et les clubs : de 15h30 à 16h30 puis de 16h30 à 17h30 et enfin de 17h30 à 18h30
- Six pour les mercredis : de 13h00 à 14h00, de 14h00 à 15h00, de 15h00 à 16h00, de 16h00 à 17h00 et de 17h00 à 18h30.

Vous pouvez inscrire votre enfant à votre convenance sur un ou plusieurs créneaux, sur un ou plusieurs jours, et pour un maximum de 18 créneaux par semaine.

Une utilisation ponctuelle des services de la garderie est aussi possible pour répondre à vos besoins particuliers et/ou imprévus. Cette organisation est gérée directement par l'animatrice de la garderie.

V. TARIFS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les inscriptions par créneau horaire se font pour une année scolaire. Le coût annuel pour un créneau utilisé est de 200 BGN.

Vous pouvez payer l'intégralité de la somme ou, comme pour nos frais de scolarité, les frais de garderie peuvent être facturés en 3 fois (1er Octobre : 40% ; 1er Janvier : 30% ; 1er Avril : 30%). Nous vous remercions de nous spécifier vos attentes au moment de l'inscription. Par défaut, une facture annuelle sera établie.

La facturation pour l'utilisation ponctuelle de la garderie se fait à l'heure (toute heure entamée est due) au tarif de 8 BGN/h. Le paiement s'effectue sur place lors de la récupération de l'enfant le jour même auprès de l'animatrice.

VI. REMBOURSEMENT

Toute inscription à la garderie est définitive. Les créneaux réservés seront facturés. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

VII. GOÛTER

Entre 15 :30h et 16h00, un goûter est servi par l'école. Les parents peuvent également fournir un qui sera consommé pendant le temps du goûter de la garderie.

VIII. RESPONSABILITE

Les enfants récupérés en mains propres à la garderie ne seront rendus qu'aux parents ou personnes préalablement autorisées par écrit par les parents. Pour les enfants utilisant le transport scolaire, les procédures normales établies dans le cadre de ce service s'appliquent.

Les transitions entre l'école et la garderie, les clubs et la garderie et la garderie et le bus scolaire sont gérées par nos services. Si votre enfant reste à la garderie après 17h30 (heure de départ du dernier bus), les parents ou les personnes autorisées doivent assurer sa récupération à la garderie.

IX. EQUIPEMENT DE L'ENFANT

Dans l'espace de la garderie, pour des raisons d'hygiène et de propreté, il est obligatoire de se déchausser. Nous vous recommandons de fournir une paire de chaussons pour votre enfant. A défaut, il restera en chaussettes.

X. RESPECT ET CAS D'EXCLUSION- INCIDENT

Les enfants doivent respecter les instructions données par l'équipe de la garderie, les règles de sécurité, de bonne tenue et d'hygiène, le personnel, et d'une manière générale tous les adultes passant ou fréquentant cet espace d'accueil, les autres enfants présents, le matériel et les locaux. Toute détérioration volontaire donnera lieu à une facturation des réparations aux parents.

Tout manquement à ces règles entraînera selon la gravité :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Exclusion temporaire
- Radiation

XI. ACCES

Pour un bon fonctionnement de la garderie et de ses activités, les parents sont invités à ne pas rester à la garderie de façon prolongée. Ils entrent pour signer le cahier de présence, pour régler les utilisations ponctuelles et pour aider à l'habillement de leurs enfants de la maternelle.

NOUS CONTACTER / ЗА КОHTAKT

Pour toutes autres questions vous pouvez nous contacter par courriel : clubs@vhugo.org; ou par téléphone au 0884240741

